



Négociation accord collectif suspendue notre détermination reste intacte

Le 8 septembre, les organisations syndicales représentatives annonçaient quitter la table des négociations sur la refonte de l'accord collectif en posant un certain nombre d'exigences.

Une rencontre pour rien

La Présidente nous a bien reçus le 22 septembre. Mais recevoir n'est pas répondre. Aucune information nouvelle, aucun démenti, aucune perspective. Le flou demeure total et depuis, la situation n'a cessé de se tendre.

Nous posons également deux exigences claires :

- **L'ouverture sans délai de l'information-consultation sur les orientations stratégiques** devant le CSE Central ;
- **le report des délais de survie de l'accord dénoncé**

Six semaines plus tard : la direction n'a répondu à aucune d'entre elles.

Ce n'est pas une posture

Que les choses soient claires : notre départ de la table des négociations n'est ni un coup de communication, ni une manœuvre tactique. C'est une position de principe. On ne négocie pas les métiers, les parcours et les compétences de milliers de salarié·es sans connaître le projet d'entreprise et sous la menace d'un chantage au calendrier.

La direction espère peut-être que l'échéance de mai 2028, date de fin de survie des accords dénoncés, pourrait nous faire plier. Qu'elle se détrompe : **ce butoir ne nous fait pas peur**. C'est elle qui devrait sérieusement s'en inquiéter. Car sans accord de substitution, c'est l'entreprise tout entière qui plongera dans l'insécurité juridique et sociale, avec un climat qu'elle aura elle-même créé. Elle en portera seule la responsabilité.

La direction ne peut pas se placer au-dessus des lois

Depuis le début de l'année 2026, nous demandons que les CSE soient consultés sur l'évolution des effectifs, au Siège, dans le réseau régional comme dans les stations d'Outre-mer. Depuis le début de l'année 2026, la direction refuse. **C'est pourtant une obligation légale**. Le Code du travail impose la consultation des CSE sur toute mesure de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs.

La direction le sait parfaitement : **elle a été condamnée à deux reprises en 2025** pour ne pas l'avoir respectée. Persister dans ce refus, c'est choisir délibérément l'illégalité et récidiver dans l'entrave. Nous n'hésiterons pas à faire valoir à nouveau les droits des salarié·es et de leurs représentant·es devant toutes les juridictions compétentes.

Le rapport de force, c'est vous

Nos organisations syndicales ne reviendront pas à la table des négociations tant que la direction n'aura pas répondu à nos demandes, et respecté la loi. Cette exigence de transparence et de légalité est une nécessité absolue.

Mais cette bataille se gagnera avec vous. Restez informé·es, interpellez vos représentant·es, participez massivement aux initiatives qui seront proposées dans les prochaines semaines.